

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2026

---

VISANT À FACILITER LA CRÉATION ET LE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES  
NOUVELLES - (N° 2454)

Adopté

N° CL55

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Gouffier Valente, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« évoluent par rapport à »

les mots :

« sont différents de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.